

Le Mouton NOIR

Journal départemental



n° 8

93

la
cgt

Finances
Publiques

dgfip.cgt.fr/93

EDITORIAL

Massacre à la tronçonneuse

Après l'annonce du premier ministre, un plan de départs volontaires est à prévoir. Selon Darmanin, il s'agit d'un plan « pour ceux qui souhaitent partir du fait de la réforme de l'Etat », départs volontaires pouvant être remplacés par des contractuels.

Le 15 février, l'avenir de la SNCF a été décliné par M. SPINETTA, déjà connu pour la privatisation de la compagnie Air France. L'objectif affiché est d'en finir avec le statut des cheminots, de fermer quelque 9 000 Km de lignes ferroviaires, d'augmenter les tarifs. En résumé, faire en sorte de réaliser des déserts ferroviaires.

A la DGFIP, sous couvert, une nouvelle fois, de moderniser l'état et de développer le numérique pour tous les services publics, le gouvernement vient d'annoncer sa méthode pour liquider la Fonction Publique (Comité interministériel de la transformation publique du 01/02/2018). Un véritable plan social est programmé par des vagues de départs volontaires, de la mobilité interne forcée, une très large extension du recours aux contractuels. Objectif : supprimer 120 000 fonctionnaires dont 50 000 dans la fonction publique d'État, la plupart dans notre administration. Pour la DGFIP, on parle de 4 000 par an jusqu'en 2023... Pour que les agents marchent au pas dans cette entreprise de destruction, « la rémunération doit être liée au mérite et à l'atteinte des résultats individuels et collectifs ».

Quant à l'avenir, tout projet de transformation des administrations « doit permettre un retour sur investissement d'un euro d'économie pour un euro d'investissement à l'horizon de trois ans ». Alors que le « tout » numérique pose le problème d'accessibilité pour les populations les plus fragiles, le dogme affiché est bien celui du recul de l'offre de service public ! Aucune ligne rouge ne semble exister pour l'Administration. C'est en substance le message que le directeur général a souhaité faire passer.

Tout démontre que « action publique 2022 » sera d'une ampleur et d'une violence sans précédent pour la fonction publique. Aussi, nous comprenons que la CGT boycotte les réunions du comité de suivi. Et on comprend mieux pourquoi les règles de gestion doivent être détruites, la mise en place de PPCR et du suivi de compétence accéléré.

Le démantèlement de la DGFIP est en cours. Fusions, restructurations, privatisations ; voilà le scénario annoncé. Pour cela, ils ont besoin de s'en prendre à nos statuts particuliers. La seule réponse possible est de préparer la grève, grève pour bloquer cette politique destructrice de nos emplois, de nos statuts, de nos régimes de retraite, des services publics.

D'ores et déjà, tous les fonctionnaires sont appelés à la grève le 22 mars.

Organisons-nous ! Seule une mobilisation massive des agents pourra les faire reculer !

Le Mouton **NOIR** Le Mout

DOSSIER

LE SUIVI DES COMPETENCES : OUTIL DE MOBILITE FORCEE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Ce suivi est une nouvelle mouture du « bilan de compétences », annoncé en mars 2017. Cet entretien informel, sans aucun compte-rendu, se déroule entre un membre de l'équipe de direction et l'agent, en présence ou non de son chef. Il porte sur l'évaluation de ses connaissances, savoir-faire et savoir-être. Si à son issue, malgré des formations, les compétences de l'agent étaient considérées comme insuffisantes ou inadaptées, une réorientation professionnelle, dans l'intérêt du service, devrait être envisagée. A ce titre, l'agent serait alors invité à participer au prochain mouvement de mutation.

QUELLES SONT LES CONSEQUENCES ?

La Direction Générale donne davantage de marges de manœuvres aux directions locales. De fait, elles peuvent dégager un agent de son poste, ne lui laissant que le choix d'une mutation sur laquelle elles ont tout pouvoir de décision une fois l'affectation à la RAN décidée. Cette évaluation place les agents à la merci de leur hiérarchie. Désormais, ils peuvent être contraints à la mobilité forcée, tout en travaillant avec la sensation d'être assis sur un siège éjectable.

QUI EST CONCERNE ?

Actuellement, ce sont l'ensemble des cadres supérieurs et des inspecteurs affectés dans les services centraux, les structures assimilées, les chefs de brigades et tous les vérificateurs au sein du contrôle fiscal qui sont visés. L'expérience débute en 2018 dans 12 directions, avec généralisation à toutes les directions en 2019. Il n'y a aucun doute pour qu'à moyen terme, ce suivi des compétences soit étendu à l'ensemble des agents tant il est pratique pour accompagner les restructurations souhaitées par le gouvernement.

Salaire, carrière
missions, droits,
reconnaissance



Demain ?

**L'intersyndicale SOLIDAIRES, CGT
et FORCE OUVRIÈRE DGFIP 93
appelle tous les agents du département
A ÊTRE EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION LE 22 MARS**

- Pour le rattrapage des pertes de salaire subies et le dégel du point d'indice
- Pour l'abrogation du jour de carence
- Pour le maintien du statut général et des statuts particuliers
- Pour le maintien du Code des Pensions et du calcul sur les 6 derniers mois pour la retraite
- Pour des embauches suffisantes de fonctionnaires statutaires et la préservation de nos missions
- Pour la défense de la promotion interne, le retrait des limitations pour les accès aux concours et les tableaux d'avancement
- Pour la défense de nos règles de gestion, retrait du projet d'affectation au département, retrait de la mise en place des délais de séjours supérieurs à un an
- Pour le maintien de la séparation ordonnateur/comptable

on NOIR Le Mouton NOIR

BREF!

CONSIGNES INTEMPERIES : DES CHEFS DE SERVICE FONT DU HORS-PISTE

Le 7 février, la neige étend son blanc manteau, mettant tout le monde dans la panade. La CGT FIP contacte la Direction en lui remontant les consignes en faveur des agents, consignes données par la DRFIP 75, ce qui se traduit par une sortie à 15h30 pour le 93. Ne soyons pas taquins sur cette sortie une demi-heure plus tôt, car la Direction a envoyé une note aux chefs de services pour donner une autorisation d'absence et des facilités horaires à ceux concernés, autorisation s'étendant même pour les jours suivants si cela s'avérait nécessaire.

Seul souci, si tous les cadres concernés ont reçu l'information, tous ne l'ont pas transmise ou appliquée. Dans un premier temps, les organisations syndicales ont demandé et obtenu que tous les agents soient directement prévenus. Seulement, tous les agents n'en n'ont pas bénéficié. En effet : à cette date, certains n'avaient rien eu du tout (comme au SIP de Noisy-le-Sec), d'autres (comme sur le site de Villepinte) n'avaient le droit qu'à une demi-journée pour le SIE d'Aulnay/Blanc-Mesnil et le SIP du Blanc-Mesnil (alors que sur le même site, leurs collègues du SIP d'Aulnay ont eu la pleine application de la note de la Direction).

L'intersyndicale a demandé une audience à la Direction afin que tous aient un traitement équitable. L'argument du représentant de la DDFIP est que « ce sont les chefs de services qui connaissent le mieux leurs agents ». On peut tous en juger...

Le représentant a accepté que la Direction arbitre les situations des services présentées par les syndicats sur ce sujet. Ainsi, les agents ont pu faire entendre leurs voix concernant la journée du 8 février : là où des collègues avaient dû poser un congé pour pouvoir garder leurs enfants privés de structure d'accueil, ils pourront poser une absence d'autorisation « enfant-malade » à la place de ce jour de congé.

LE CONTROLE FISCAL EXTERNE (CFE) HORS DE CONTROLE

Le 16 février, à l'initiative de la CGT avec FO et Solidaires, nous avons tenu une réunion spécifique vérificateur / Pôle de Contrôle Externe (PCE) pour le 93, concernant l'avenir de la vérification sur place tel que l'on a connu.

En effet, suite à la diffusion des dernières notes de fin 2017/début 2018 et du décret sur le droit à l'erreur, il y a de quoi s'inquiéter. La déclinaison au niveau départemental fait en sorte que les objectifs en matière de contrôle fiscal ont augmenté de 25 % pour chaque vérificateur, mais aussi pour les inspecteurs en PCE alors qu'il manque 10 postes de vérificateurs et que les PCE sont exsangues. Et là encore, la situation s'est détériorée avec l'appel à candidature que la Direction Générale des Entreprises a adressé pour faire face aux contentieux concernant la taxe sur les dividendes : 5 collègues du 93 l'ont rejointe au 1er janvier 2018.

De plus dans les PCE, un des indicateurs chiffre les droits à rappeler pour les DDFIP et DRFIP à 22 500 €. Ce qui ne sera sans poser problème et marque le retour des objectifs chiffrés bannis jusqu'à maintenant.

Que s'est-il passé?

Devant la chute du nombre de vérifications au niveau national (de 52 000 à 46 000 entre 2012 et 2016), la Direction Générale a voulu stopper l'hémorragie. Mais à qui la faute quand on exfiltre une centaine de collègues pour renforcer le Service de traitement des déclarations rectificatives ? Aussi, elle préconisait une hausse de 5 % des points d'impact, et surprise : aucune prise en compte de la situation dans la sphère du contrôle fiscal. Pourtant la note nationale précisait bien que nous étions dans une phase de transition sauf pour le 93...

Lorsque nous avons rencontré Mme GABET, cheffe en titre du CFE à Bercy, elle a juré, la main sur le cœur, que les directeurs départementaux n'ont rien compris, qu'elle n'avait pas connaissance de la situation de sous-effectif dans la sphère du contrôle. Et comme elle rencontrait les directeurs départementaux le 27 février, elle allait rappeler ce qu'elle préconisait en la matière. Au vu des résultats, que faire ? Nous organiser et aller en délégation chez le directeur.

Nous reviendrons vers vous.

GOGOL MAPS

La Direction, à travers plusieurs Groupes de Travail dédiés, vient de fixer le cap pour les géomètres et les services fonciers : fini la mise à jour topographique (donc la gestion du plan) par les géomètres dans les Directions Départementales !

Les préconisations pour mettre à jour le plan seront de se débrouiller avec les photographies satellites, les cartes IGPN ou les hypothétiques plans de masse. L'objectif est de remettre en cause le triptyque topographie/foncier/fiscalité. L'abandon de la mission topographique est la porte ouverte à la privatisation de la gestion du plan et au transfert vers les cabinets privés de géomètres.

Alors que les travaux du Grand Paris et des Jeux Olympiques approchent, le 93 devra survivre avec seulement 5 géomètres et un sous-effectif chronique dans les SDIF et les SPF. Certes les agents sont volontaires et investis, mais cela à ses limites. C'est pourquoi nous réclamons l'affectation d'agents et de géomètres statutaires en nombre suffisant pour l'accomplissement de toutes nos tâches !

NON MAIS ALLO, QUOI !

Début janvier 2018, la direction nous a appris qu'à compter du 1er avril 2018 le Centre de Contact (CDC) de Chartres sera entièrement dédié à la mise en place du PAS. De ce fait, les appels téléphoniques et les courriels auxquels ils répondaient pour le 93 retourneront... dans le 93. Afin de ne pas surcharger les SIP qui seront en pleine campagne avec des effectifs encore réduits cette année, la Direction a décidé, dans sa grande sagesse (c'est à dire sans aucune concertation ni avec vos organisations représentatives ni avec les SIP), de créer une cellule téléphonique qui sera implantée à Bobigny, cellule sensée répondre à tous les appels.

La Direction, fine de sa grande connaissance des besoins de ses services et des contribuables, a estimée que cette « cellule » pourra fonctionner avec 8 agents : 4 volontaires et 4 EDR désignés d'office pour l'ensemble du 93. Quant aux agents de Chartres qui gèrent le 44, le 28 et le 93, ils sont au nombre de 40... (On pourrait développer, mais gardons ça pour le CTL...)

Notre direction mise petit avec juste un taux d'appels décrochés de 50 %, soit environ 500 appels par jours. Quelle bonne blague ! Car cela veut non seulement dire qu'il y aura 8 agents en moins dans les services en avril pour assurer la campagne IR, mais que les services devront se débrouiller comme ils peuvent pour prendre à leur charge les 500 autres appels que la cellule aura laissée en plan tout en faisant face aux flux des courriels ordinairement gérés par le CDC via l'application e-contact.

Il va de soit que la Direction a tenu compte que lorsqu'il y a trop de personnes qui utilisent l'application e-contact, cette dernière ne fonctionne plus qu'entre 7h30-9h et 17h-19h au mieux de sa forme. Elle a aussi tenu compte que depuis le début de l'année, Iliad a décidé de réfléchir à chaque étape de validation ou changement de page pendant 1 voir 2 minutes, ce qui nous augure une campagne de saisie des déclarations parmi une des plus patientes que nous ayons connue...



Tout ceci pourrait juste faire l'objet d'un simple désagrément sur une période de 2-3 mois pour les collègues de la cellule et des SIP, mais c'est sans compter sur la deuxième bonne blague de la direction : il est prévu que le CDC de Chartres soit dédié exclusivement au PAS pendant 2 ans ! Le « provisoire » pourrait donc durer, mais nos directeurs nous ont promis-juré qu'ils n'avaient encore rien décidé.

Sauf que, dans les derniers documents qu'ils nous ont transmis, il apparaît que la cellule sera encore là en novembre 2018...

Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Numéro DGFIP : _____
Grade : _____	Échelon : _____ Temps Partiel : _____

Adresse personnelle	Adresse professionnelle
_____	_____
_____	_____
_____	_____
@ _____	@ _____
☎ _____	☎ _____

Signature	Date : _____	À renvoyer : Local syndical CGT, Centre des Finances Publiques 29 rue Parmentier 93100 Montreuil - Tél : 01 49 88 59 04
-----------	--------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Section de la Seine-Saint-Denis

Je souhaite recevoir la presse syndicale :

à mon adresse administrative

à mon adresse personnelle